

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST
n° 01.080

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2001

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement définitif de la voie du Collège - Approbation de la procédure d'appel d'offres et signature des marchés.

VOTE : UNANIMITE

Dans la cadre de la construction du Collège H. Dunant, la Ville de ROYAN doit procéder à l'aménagement d'une voie située entre la rue des Chevreuils et l'établissement scolaire.

Les travaux se décomposent en 4 lots distincts :

- Lot n° 1 : Terrassements et V.R.D.
comprenant : la création d'une chaussée et de deux bandes cyclables sur une longueur de 500 mètres au total (l'ensemble aura une structure drainante et sera revêtu en enrobé poreux),
. La fourniture et pose de bordures et caniveaux ainsi que la création de trottoirs revêtus en bi-couche rose,
. La réalisation d'un réseau eaux pluviales et d'un bassin de stockage.
- Lot n° 2 : Eclairage public
comprenant la fourniture et pose de candélabres en acier galvanisé de hauteur 8 mètres, compris câblage et raccordement.
- Lot n° 3 : Espaces verts
comprenant la création d'espaces verts ensemencés et arrosés ainsi que la plantation d'arbres, arbustes et végétations diverses sur les espaces prévus à cet effet.
- Lot n° 4 : Peinture et signalisation
comprenant la création des différents marquages routiers réglementaires ainsi que la fourniture et pose de panneaux directionnels et de police adaptés.

L'estimation globale des travaux s'élève à 637 236,89 Euros TTC, soit 4 180 000,00 Francs TTC

Un dossier de consultation d'entreprises établi par les S.T. a fait l'objet d'un Avis d'appel public à la concurrence pour le lancement d'un Appel d'offres ouvert. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 9 mai 2001 - La date limite de remise des offres a été fixée le 20 juin 2001.

La Commission d'ouverture des plis, lors de sa réunion du 21 juin 2001, a décidé de retenir, pour chaque lot respectif, les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise DAVID ROUTES ET TP, d'un montant de 434 206,38 Euros TTC, soit 2 848 207,14 Francs TTC
- Lot n° 2 : Entreprise C.E.E., d'un montant de 48 390,12 Euros TTC, soit 317 418,38 Francs TTC
- Lot n° 3 : Entreprise BONNIN S.A., d'un montant de 54 662,25 Euros TTC, soit 358 560,85 Francs TTC
- Lot n° 4 : Entreprise SAR , d'un montant de 12 670,88 Euros TTC, soit 83 115,52 Francs TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement définitif de la voie du collège dans le courant de l'été 2001,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission de Travaux du 19 avril 2001,
- VU le choix de la Commission d'ouverture des plis en date du 21 juin 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de Consultation d'Entreprises, engagée par voie d'Appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement définitif de la voie du collège,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 : Entreprise DAVID ROUTES ET TP, d'un montant de 434 206,38 Euros TTC, soit 2 848 207,14 Francs TTC
 - Lot n°2 : Entreprise C.E.E., d'un montant de 48 390,12 Euros TTC, soit 317 418,38 Francs TTC
 - Lot n° 3 : Entreprise BONNIN S.A., d'un montant de 54 662,25 Euros TTC, soit 358 560,85 Francs TTC
 - Lot n° 4 : Entreprise S.A.R., d'un montant de 12 670,88 Euros TTC, soit 83 115,52 Francs TTC
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre de l'exercice budgétaire 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS

